

Programme de pays pour le Niger (2009-2013)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	2
I. Analyse de la situation.....	2 - 6	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés	7 - 10	3
III. Programme proposé.....	11 - 17	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	18 - 19	5
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Niger (2009-2013)		6

Introduction

1. Le programme de pays 2009-2013 a vu le jour dans le contexte de l'adoption de la Stratégie de développement accélérée et de réduction de la pauvreté 2008-2012 du Niger (SDRP). Il a été élaboré par un comité conjoint Niger-PNUD. Il est bâti sur le partenariat entre le Niger et le PNUD et s'inscrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au Niger 2009-2013.

I. Analyse de la situation

2. Le Niger est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 1 267 000 km² dont les deux tiers sont situés en zone saharienne. La population est estimée à 13,4 millions d'habitants en 2007 dont 48,6% ont moins de 15 ans. Environ 4 Nigériens sur 5 vivent dans les zones rurales. L'économie nigérienne se caractérise par sa faible diversification et sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Le taux de croissance du PIB de 3,9% en moyenne au cours de la période 2001-2006 est à peine supérieur au croît démographique, 3,3%. L'activité économique est largement dominée par le secteur informel (70% du PIB). La contribution du secteur secondaire dominé par l'exploitation de l'uranium reste marginale (13,2%).

3. Le Niger est un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB/habitant de 285 dollars en 2006 et un IDH 2007/2008 qui le situe au 174e rang sur 177 pays, le taux de pauvreté s'établissant à 62,1% en 2005 (65,7% en milieu rural) avec une forte féminisation de la pauvreté (trois quarts des pauvres). Le sous-emploi touche 4 personnes sur 5 en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole. La pauvreté est aggravée par des pénuries alimentaires chroniques essentiellement liées aux catastrophes naturelles, à l'instar de celle de 2005. En outre, la pression démographique et la désertification menacent l'environnement malgré les efforts de reboisement et de récupération des terres.

4. La pauvreté au Niger est liée au faible accès des populations aux services sociaux de base. Les principaux indicateurs des OMD sont à des niveaux relativement bas : 198‰ des enfants meurent avant l'âge de 5 ans ; le taux net de scolarisation dans le primaire s'élève à 43% et la population adulte n'est alphabétisée qu'à 28,7% ; le taux d'accès à l'eau potable est de 68,7%. Le taux de létalité du paludisme, principale cause de mortalité, est de 2,7%. L'espérance de vie à la naissance était de 55,8 ans en 2005. Le taux de prévalence du sida parmi les 15-49 ans est de 0,7% - un des plus faibles en Afrique subsaharienne. La féminisation accrue de la pauvreté résulte des inégalités entre les sexes dans l'accès aux facteurs de production et au savoir. Seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ agricole, et seulement 8% de femmes sont employées dans le secteur non agricole. Le ratio filles/garçons pour l'éducation primaire et secondaire est de 72,2%, et la proportion de femmes au Parlement est de 12,5%.

5. Les élections présidentielles et législatives de 1999 et de 2004 ont consacré le retour à la normalité constitutionnelle. Des réformes administratives ont été engagées pour améliorer l'efficacité de l'administration publique et promouvoir la décentralisation. Des réformes macroéconomiques et sectorielles visent à améliorer la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption. La mise en place de 265 communes contribue à la décentralisation et au renforcement de la gestion des affaires publiques au Niger, mais les capacités institutionnelles et ressources financières et humaines des collectivités locales sont insuffisantes. La responsabilisation sociale demeure faible malgré l'émergence des organisations de la société civile dont la capacité de participation au dialogue politique doit être renforcée. L'insécurité dans le Nord affecte l'amélioration de la situation socioéconomique du Niger.

6. L'évolution tendancielle des indicateurs des OMD montre que seuls les objectifs relatifs à la réduction du taux de mortalité infantile et à l'accès à l'eau potable pourraient être atteints, la

réalisation des autres objectifs, en particulier des OMD 1 et 6 (Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des OMD, INS 2007) étant problématique. L'évaluation de la SDR fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités de planification et de coordination des politiques et programmes de développement. En réponse à ces défis, le Gouvernement nigérien a adopté la SDRP 2008-2012 basée sur les OMD.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

1. Le programme de pays Niger-PNUD 2004-2008 appuie la Stratégie de réduction de la pauvreté 2002-2006 et le PNUAD du Niger 2004-2008. Son budget s'élève à 85,8 millions de dollars dont 27,2 millions au titre des ressources ordinaires du PNUD, et 58,6 millions - près de 70% du budget- mobilisés auprès de partenaires. Il s'articule autour de 3 axes : gouvernance, réduction de la pauvreté et environnement. En outre, des actions d'appui à la prévention des crises et au relèvement, et de lutte contre la tuberculose et le paludisme ont été menées pour répondre aux priorités nationales dans ces domaines.

2. Les examens du programme de pays 2004-2008 ont mis en évidence la contribution du PNUD à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD. Le PNUD a accompagné le Niger dans l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales de 2004 et l'élaboration de sa stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté. Le PNUD a aidé le Niger à organiser la table ronde de Bruxelles sur le financement de la SDRP qui a mobilisé plus de 1600 milliards de francs CFA, à organiser la Conférence sur la consolidation de l'autosuffisance alimentaire à Doha en 2007, et a élaboré le programme d'accès aux ressources du Millenium Challenge Corporation. Au niveau local, le programme de pays a soutenu la mise en place d'instruments de planification, de financement et de suivi-évaluation au service des collectivités, ainsi que de programmes de renforcement des capacités des élus locaux. Des appuis ciblés ont contribué à la participation des organisations de la société civile au dialogue politique sur les politiques nationales, l'amélioration de l'accès à la justice et la réinsertion des ex-combattants au titre de la consolidation de la paix.

3. Le programme de pays a soutenu la mise en place d'un observatoire national de la pauvreté et du développement durable, ainsi que la formulation de stratégies sectorielles d'opérationnalisation de la SRP. Le renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCA) a contribué à la coordination de la réponse nationale et internationale à la crise alimentaire de 2005. Enfin, le PNUD a facilité l'accès du Niger, au moyen du Fonds mondial, à plus de 50 millions de dollars pour la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Dans le domaine de l'environnement, les interventions ont permis la réalisation d'ouvrages hydrauliques, la formulation du premier programme national d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole, la promotion du système d'information géographique et la réalisation d'ouvrages de protection des écosystèmes et des ressources naturelles.

4. La mise en œuvre du programme de pays a mis en évidence la nécessité de renforcer les modalités d'exécution des programmes, le ciblage des interventions, et les capacités pour l'appropriation nationale du processus de développement. Le Niger et le PNUD ont décidé d'accorder une attention particulière à l'approche-programme pour une réponse intégrée aux défis de développement et à la dimension transversale du renforcement des capacités comme contribution du PNUD à la mise en œuvre de la SDRP.

III. Programme proposé

5. Le programme de pays 2009-2013 aura pour objectif principal de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la SDRP en vue d'atteindre les OMD dans le cadre du programme global de renforcement des capacités du Niger. Il mobilisera un financement annuel

de 17-20 millions de dollars, soit de 85 à 100 millions de dollars sur 5 ans, dont au moins 50% seront mobilisés auprès d'autres partenaires. Afin d'assurer l'efficacité et la complémentarité des interventions, le programme de pays sera fondé sur une approche-programme structurée autour de trois composantes : i) le renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité, y compris la prévention des crises et le relèvement ; ii) le renforcement des capacités pour la promotion d'un développement durable et la gestion de l'environnement ; et iii) l'appui à la valorisation du capital humain et l'accès aux services sociaux de base.

7. La composante gouvernance et la prévention des crises et le relèvement soutiendront la réalisation des axes 6 et 7 de la SDRP qui ont pour objectifs la promotion d'une gouvernance de qualité et la mise en œuvre efficace de la SDRP. Conformément au PNUAD, deux effets seront poursuivis: i) l'appui à la mise en œuvre des réformes publiques pour l'atteinte des OMD, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que la prévention et la gestion des crises et conflits ; et ii) la participation des populations à la prise de décision et au contrôle de l'action publique.

8. En matière de gouvernance démocratique, le programme de pays aura pour objectifs de soutenir le Niger dans: i) l'approfondissement des processus électoraux, en particulier l'organisation des élections générales de 2009; ii) le renforcement de la participation citoyenne à la prise de décision, et l'amélioration de l'accès à la justice des populations vulnérables; et iii) le renforcement de la responsabilité, la réceptivité et l'efficacité des institutions publiques. Des appuis seront aussi apportés pour la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes et la promotion des femmes dans les sphères décisionnelles et économiques. Au niveau local, les appuis du programme de pays porteront sur la mise en œuvre de la politique nationale de la décentralisation et l'expansion des outils de planification technique et financière au bénéfice des collectivités territoriales.

9. Les résultats attendus du Programme Pays dans le domaine de la gouvernance sont : (i) l'accompagnement du Niger dans le développement électoral et les élections générales de 2009; (ii) l'approfondissement de la participation citoyenne au niveau local, régional et national pour permettre l'implication des citoyens à la prise de décision ; (iii) le renforcement de la responsabilité, la réceptivité, la redevabilité et l'efficacité des institutions publiques pour créer un climat propice au développement des droits humains et à la réalisation des OMD ; et (iv) la promotion systématique du genre dans les politiques et programmes nationaux.

10. La prévention des crises et le relèvement demeure un axe prioritaire du Programme Pays 2009-13. L'objectif sera de contribuer au renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, des catastrophes naturelles, et des conflits sociopolitiques. La contribution du PNUD sera ciblée sur le renforcement des dispositifs nationaux et locaux de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles, aux fins d'identification, suivi et appui aux populations vulnérables. Dans le domaine sociopolitique, sur la base des sources de conflits identifiées, le programme de pays accompagnera les acteurs nationaux dans la facilitation du dialogue social, la concertation au niveau sous-régional, et la mise en place de programmes post-crisis axés sur le relèvement et le développement local. Les résultats attendus sont l'appui aux acteurs nationaux dans la prévention et la gestion des crises alimentaires et socio-politiques et des catastrophes naturelles.

6. La composante Développement Durable et Environnement aura pour objectif d'apporter un conseil technique au Niger dans le défi de la réduction de l'extrême pauvreté en vue de la réalisation des OMD. A cette fin, le programme de pays contribuera à la réalisation des axes 1 et 4 de la SDRP ayant respectivement pour objectifs i) la promotion d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois, et la réduction des inégalités et la protection sociale des groupes vulnérables ; et ii) le renforcement de la capacité des institutions et des communautés à gérer de façon durable l'environnement et les ressources naturelles. Les interventions seront ciblées autour de l'appui à la mobilisation, la gestion, et le suivi des ressources pour la réalisation des OMD ; ainsi que la gestion durable des ressources naturelles et

la préservation de l'environnement.

11. Dans ces domaines, les résultats attendus sont i) le renforcement de la programmation financière et technique pour l'atteinte des OMD ; ii) le soutien à l'harmonisation des procédures et l'alignement des partenaires techniques et financiers afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide ; (iii) l'accélération de la mobilisation et de la consommation des ressources intérieures et extérieures , iii) la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et du secteur privé; et iv) le renforcement du dispositif technique et financier de suivi évaluation de la SDRP et des OMD, et des mécanismes nationaux pour la coordination et l'efficacité de l'aide au développement.

12. S'agissant de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, les résultats attendus portent sur : i) la mobilisation des ressources financières notamment auprès du FEM pour favoriser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, et renforcer les capacités des communautés pour la gestion des ressources naturelles ; et ii) l'intégration de l'adaptation/atténuation des effets du changement climatique dans les stratégies de développement, au moyen notamment d'un programme national de sensibilisation, ainsi que le renforcement de la capacité des acteurs publics et privés à accéder aux financements du Mécanisme pour un développement propre.

13. La Composante Accès aux Services Sociaux de Base visera à contribuer à la mise en œuvre du deuxième domaine de coopération du PNUAD couvrant les axes stratégiques 2, 3 et 4 de la SDRP. L'effet visé sera le renforcement des capacités des institutions à assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base. En tant que récipiendaire principal du Fonds mondial, le PNUD poursuivra ses appuis pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose, ainsi que l'atténuation de l'impact du VIH/sida sur le développement humain. Les principaux résultats escomptés sont (i) les programmes de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme sont gérés de façon efficiente ; et (ii) la morbidité et la mortalité notamment dues au paludisme sont réduites et le taux de dépistage et de guérison de la tuberculose améliorés.

14. Les interventions de l'ensemble du Programme Pays s'appuieront sur l'évaluation des capacités humaines et institutionnelles et privilégieront la prise en compte transversale de l'égalité des sexes et de l'équité, en s'appuyant sur quatre principes de base: i) l'utilisation des structures et procédures nationales pour assurer la durabilité des résultats; ii) l'attention à la prévention et atténuation des crises et conflits potentiels; iii) la capitalisation des résultats et le partage des connaissances; et (iv) la complémentarité avec les partenaires. L'exécution du programme de pays sera sous-tendue par une stratégie de communication, de mobilisation des ressources et de partenariat. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des conclusions et recommandations des réunions du TICAD. En plus de ses ressources de base et mobilisées à travers ses partenariats avec notamment le FENU, le PVNU, le FEM, le Fonds mondial, le PNUD assurera la synergie avec les agences du SNU et les PTFs pour les interventions sectorielles complémentaires à la stratégie transversale de renforcement des capacités du programme de pays. Une attention particulière sera portée à la réalisation de programmes conjoints.

IV. Gestion et suivi-évaluation du programme

15. Conformément à la Déclaration de Paris, les modalités de gestion administrative et financière et de suivi-évaluation du programme de pays seront caractérisées par un alignement sur les systèmes et les procédures nationaux. A cette fin, le PNUD et le SNU œuvreront pour l'opérationnalisation de l'approche harmonisée de remise d'espèces au partenaire d'exécution (HACT). La gestion du programme de pays sera renforcée en i) renforçant les compétences résidentes dans le domaine du renforcement des capacités; et ii) en assurant un suivi-évaluation conjoint du programme axé sur les résultats et en harmonie avec les cadres de suivi-évaluation

de la SDRP et du PNUAD. Le plan d'évaluation du programme de pays reposera sur: a) la définition d'outils de planification et des indicateurs de résultats ; b) des pratiques de communication de l'information et de suivi des résultats ; c) une mission conjointe annuelle de suivi de la mise en œuvre du programme de pays; d) un audit et un examen annuels de l'ensemble du programme de pays; et e) l'évaluation à mi-parcours et de fin de cycle de la contribution du programme de pays au PNUAD et aux objectifs de développement du Niger.

16. Les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du programme de pays concernent l'insécurité qui affecte le Nord ; les risques de crise alimentaire; l'insuffisance de financement et des capacités d'exécution technique et financière des programmes. Pour atténuer ces risques, le PNUD appuiera le Gouvernement dans: i) la prévention et l'atténuation des conflits potentiels à travers la promotion du dialogue social et l'accès équitable des populations aux ressources, ainsi que l'appui aux initiatives nationales et sous-régionales liant les questions de sécurité et de développement; ii) le renforcement de la capacité d'anticiper et gérer les crises et les catastrophes naturelles ; et iii) l'appui à la formulation et la mise en œuvre un programme de renforcement des capacités pour la réalisation de la SDRP.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Niger (2009-2013)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ OMD n° 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. OMD n° 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. ▪ Priorités nationales SDRP: Promotion d'une gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP. ▪ Effet PNUAD 3 : D'ici 2013 les Institutions nationales/locales gouvernent démocratiquement dans respect des droits humains, équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix 					
Composantes du Programme	Effets Programme de pays	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et cibles 2013	Partenaires stratégiques	Ressources (en milliers de dollars)
Composante 1 : Promotion Gouvernance de qualité et prévention des crises et relèvement	1. Institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'état de droit	1.1. Organisation d'élections transparentes appuyée 1.2. Fonctionnement des institutions de la République dans respect des droits de l'homme appuyé	Indicateurs : 1.1.1 Elections conduites conformément aux normes internationales. 1.2.1 Interpellations du Gouvernement par le Parlement Référence : 1.1.1 Elections présidentielles, législatives et locales programmées en 2009. Cibles : 1. 1.1 Elections transparentes. 1.2.1 Amélioration du fonctionnement institutions	États-Unis, France, Espagne, Danemark, Canada, Union européenne	Ressources ordinaires :
					6 000
					Autres ressources :
		5 000			
	2. Prévention/gestion des conflits sociopolitiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles assurées par des dispositifs nationaux, régionaux, départementaux, communaux et communautaires efficaces	2.1. Prévention et réponse aux crises/conflits par les institutions nationales et locales et OSC assurées 2.2. Structures de surveillance de la sécurité alimentaire/ nutritionnelle fonctionnelles 2.3. Dispositifs de gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles fonctionnels	Indicateurs : 2.1.1 Existence d'un plan de contingence annuel. 2. 2.1 % des personnes affectées prises en charge. 2.3.1 Taux de couverture des besoins alimentaires des populations en insécurité alimentaire. Niveaux de référence : 2.1.1 Plan de contingence disponible. 2.2.1 Indice de vulnérabilité alimentaire=15% de ménages en 2006. 2.3.1 Existence du dispositif (DNP-GCA). Niveaux cibles : 2.1.1. Dispositif national de prévention/gestion des crises opérationnel 2.1.1 indice vulnérabilité à 10%. 2.2.1 stratégie efficace de gestion des crises.	PAM, UNICEF, FAO, États-Unis, France, Libye, Espagne, Danemark, Canada, Italie, Union européenne, Suisse	Ressources ordinaires :
					2 000
					Autres ressources :
		1 000			
	3. Populations et en particulier les femmes, participent équitablement au processus de prise de décision, exercent contrôle citoyen de l'action publique, disposent/utilisent un service de proximité efficace et de qualité	3.1 Mise en œuvre processus planification inclusifs/participatifs par institutions nationales/collectivités locales appuyée 3.2. Participation prise de décision et exercice du contrôle citoyen au niveau national et local renforcée	Indicateurs : 3.1.1 % Communes disposant d'un PDC intégrant droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. 3.2.1 Nombre d'organisations de défense des droits de l'homme opérationnelles ; 3.2.2 représentativité des femmes dans les organes délibérants et la sphère économique Niveaux de Référence : 3.1.1 3% en 2007. 3.2.1 Contrôle citoyen de l'action publique à renforcer. ; 3.2.2 faible représentativité des femmes dans les organes délibérants et la sphère économique Niveaux cibles : 3.1.1 20%. 3.2.1 Existence stratégie renforcement capacités et amélioration participation et contrôle citoyens ; 3.2.2. représentativité des femmes dans les organes délibérants et la sphère économique	UNIFEM, UNFPA, OMS, UNICEF, Espagne, FENU.	Ressources ordinaires :
15 000					
Autres ressources :					
	7 300				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OMD n° 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; OMD n° 7 : Assurer un environnement durable ▪ Priorités SDRP: Recherche croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois et réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ▪ Effet PNUAD 1: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable des ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu 					

Composante 2 : Développement durable et environnement	1. Institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la réalisation des OMD	1.1 Évaluation des capacités nationales et élaboration/exécution programme global de renforcement des capacités pour mise en œuvre de la SDRP 1.2 Stratégies sectorielles/CDMT pour la réalisation des OMD, intégrant les principes des droits de l'homme et l'égalité des sexes 1.3 Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDRP assuré par les institutions nationales	Indicateurs : 1.1.1 Rapport sur la mise en œuvre du Programme global de renforcement des capacités. 1.2.1 Part des dépenses publiques prise en compte dans CDMT. 1.3.1 Nombre d'enquêtes sociodémographiques et économiques. Niveaux de référence : 1.1.1 Programme de renforcement des capacités inexistant. 1.2.1 Part des dépenses publiques dans CDMT global de 60% en 2007. 1.3.1 Mise en place du S-E de la SDRP en cours. Niveaux cibles : 1.1.1 Programme de renforcement des capacités. 1.2.1 100% des dépenses publiques dans CDMT. 1.3.1 Rapport périodique sur la mise en œuvre SDRP	Banque mondiale, FENU, Espagne.	Ressources ordinaires 14 000 Autres ressources 1 850
	2. Les populations vulnérables, et en particulier les femmes et les jeunes ont accès à l'emploi	2.1 Emplois pour populations vulnérables notamment femmes et jeunes promus.	Indicateurs : 2.1.1 Nombre d'emplois créés. Référence : 2.1.1 Taux de sous-emploi (35% en 2005). Cibles : 2.1.1= (20%).	FENU	Ressources ordinaires 1 000 Autres Ressources 4 130
	3. Populations participent à la préservation environnement et ressources naturelles y compris eau et patrimoine culturel, gérés de façon durable	3.1 Mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, politiques et stratégies nationales améliorées 3.2 Capacités des communautés à prendre en charge gestion des ressources naturelles de façon durable renforcées	Indicateurs : 3.1.1 Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité. Nombre de textes législatifs/réglementaires en application accords internationaux sur environnement et sites culturels. 3.2.1 Nombre de Commissions foncières et structures locales GRN fonctionnelles. Niveaux de référence : 3.1.1 6,6% de terres protégées en 2007. Accords internationaux appliqués. 3.2.1 Stratégie nationale non disponible et Commissions foncières non encore généralisées. Niveaux cibles : 3.1.1 8,5%. Suivi mise en œuvre accords internationaux. 3.2.1 Stratégie nationale mise en œuvre. Généralisation Commissions foncières	PNUE, FEM, CILSS, Autorité du bassin du Niger	Ressources ordinaires : 6 000 Autres ressources : 7 000
<ul style="list-style-type: none"> • OMD n° 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. OMD n° 5 : Améliorer la santé maternelle. OMD n° 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies • Priorités SDRP: Accès équitable aux services sociaux de base et maîtrise de la croissance démographique • Effet PNUAD 2: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique 					
Composante 3 : Accès aux services sociaux de base (SSB)	1. Les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des SSB en particulier aux femmes	1.1 Les services de lutte contre les IST/VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies améliorés	Indicateurs : 1.1 Taux de prévalence du VIH/sida, taux de dépistage et de guérison de la tuberculose ; taux de mortalité lié au paludisme. Niveau de référence : 1.1.1 Taux de prévalence du VIH/sida 0,87% en 2006 ; taux de dépistage tuberculose de 43.6% ; 30% de décès liés au paludisme. Niveaux cibles : coordination intersectorielle pour la lutte contre le VIH/SIDA, renforcement des capacités nationales de gestion et exécution des programmes de lutte contre la tuberculose et le paludisme. Rapports sur la disponibilité, l'accès et la qualité des SSB.	Fonds Mondial, UNESCO, UNICEF, UNFPA, GTZ	Ressources ordinaires : 4 257 Autres ressources : 7 500